

Vous avez un projet de Filières  
visant à réduire les intrants agricoles à  
proximité d'un captage d'eau dégradé ?



L'agence de l'eau vous conseille et vous aide financièrement  
dans le cadre de son programme « Sauvons l'eau 2019-2024 »

**180 M€**

POUR DÉVELOPPER DES FILIÈRES AGRICOLES  
À MOINDRE IMPACT SUR LA RESSOURCE EN EAU.

Pour toute demande, contactez la délégation de l'agence de l'eau  
Rhône Méditerranée Corse dont vous dépendez :

Délégation  
de Lyon  
04.72.76.19.00

Délégation  
de Besançon  
04.26.22.31.00

Délégation  
de Marseille  
04.26.22.30.00

Délégation  
de Montpellier  
04.26.22.32.00

Ou adresser un mail à [contact.filièresbni@eamrc.fr](mailto:contact.filièresbni@eamrc.fr)

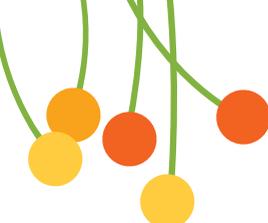
Retrouvez toutes les aides financières sur  
[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

Création graphique : ... / 2020 - Crédit photo : © C. Maieric

L'AGENCE DE L'EAU  
aux côtés  
du monde agricole



Développer  
les Filières  
à bas niveau  
d'intrants



## Une filière à bas niveaux d'intrants, c'est...

**MOINS**  
de pesticides

**MOINS**  
de nitrates

**MOINS**  
d'eau



**MOINS**  
d'impact sur la ressource en eau



### Les bonnes raisons de développer une filière à bas niveaux d'intrants

- 1 **Accroître et pérenniser** les changements de pratiques à moindre impact sur la ressource en eau grâce à :
  - **des revenus sécurisés** pour les agriculteurs,
  - **la reconnaissance par une marque ou un label**
- 2 **Agir** en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau potable
- 3 **Partager, entre acteurs d'un même territoire,** un engagement autour de la protection de la ressource en eau

### LE SAVIEZ-VOUS ?

SUR LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE

**269** captages à reconquérir en priorité

La pollution principale des captages prioritaires dégradés par les pesticides est due aux herbicides dans **90%** des cas

**124** nappes souterraines à préserver pour l'eau potable de demain

Traiter une eau polluée par les pollutions diffuses génère un surcoût d'environ

**10%**  
de la facture d'eau des ménages



## Qui peut être aidé ?

### Les producteurs...

... Pour des pratiques et cultures à bas niveaux d'intrants



- Cultures intrinsèquement à bas niveau d'intrants : chanvre, luzerne, miscanthus, agroforesterie, prairies permanentes...
- Conversion à l'agriculture biologique
- Certification HVE (haute valeur environnementale) privilégiant la préservation de la ressource en eau

... Pour des investissements en matériels

nécessaires au développement des pratiques et cultures à bas niveau d'intrants



### Les organismes de défense et de gestion

Études préalables, évolution des cahiers des charges, animation de la filière, ...



### Les organismes de collecte, transformateurs, distributeurs (coopératives, négoce)

- Investissements aval : silo spécifique, unité de déshydratation...
- Marques de territoire et labels : valorisation de produits agricoles favorables aux enjeux eau du territoire...
- Études préalables, animation de la filière,...



### Les collectivités

Études préalables (opportunité, débouchés, marketing,...), animation de la filière,...

